

# Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins

## Déclaration du groupe des professions libérales

Un des enseignements de l'avis est qu'il n'existe pas de modèle ultramarin unique. La réalité est celle de situations et de dynamiques très différenciées d'un territoire à l'autre. Méconnaître cet état de fait serait une erreur ! Appliquer dans ces territoires, une gestion institutionnelle visant à l'homogénéité ne serait que facteur de nouvelles et profondes inégalités. Pour autant des traits communs existent et l'avis nous le rappelle.

Premier trait commun : une scolarité souvent défailante et des niveaux de formations encore déficients. Certains jeunes ne sont rattachés à aucun espace de socialisation : ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi. Ces formes précoces d'exclusion sont les premiers vecteurs d'inégalités sociales, d'où les préconisations de l'avis : repérer dès le primaire les élèves en décrochage scolaire, détecter les facteurs prédisposant à l'illettrisme, assurer une continuité dans la prise en charge des élèves, inculquer les savoirs de base, dispenser une véritable qualification, orienter le jeune vers l'emploi ou vers l'enseignement supérieur en fonction des débouchés, informer sur les métiers, sur les structures en charge de la formation professionnelle.

Autre trait commun : des marchés du travail et de l'emploi fortement détériorés. Le taux de chômage dans les populations ultramarines est très élevé, il frôle les 60 % chez les jeunes de moins de 25 ans. Il est indispensable que l'offre de formation corresponde aux besoins de chacun des territoires, pour une meilleure adéquation des compétences aux emplois disponibles. Face à des pénuries de professionnels libéraux par exemple, l'avis propose d'encourager la formation aux professions de santé ou à défaut, d'inciter les jeunes diplômés en médecine, à s'installer dans ces territoires pour répondre aux besoins. Plus généralement, l'avis propose de développer l'initiative entrepreneuriale auprès des jeunes. Il regrette en effet le recrutement massif dans une fonction publique déjà hypertrophiée dans certains territoires ultramarins. Tout cela n'est guère propice à une croissance endogène et au développement des territoires.

Cette réalité n'est pas conjoncturelle mais bien structurelle. Les entreprises sont essentiellement des micro-entreprises, donc sans employé, et quand l'entreprise n'est pas une micro-entreprise, cela reste des TPE, avec pour l'essentiel moins de dix salariés. L'avis a raison d'insister sur la nécessité d'anticiper les compétences et les qualifications pour mieux orienter la jeunesse vers l'emploi.

Plus généralement, le manque de connaissances statistiques est préjudiciable pour la mise en œuvre et le pilotage de véritables politiques publiques. En ce qui concerne le financement de l'éducation, de

l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par exemple, de nombreux financements sont fléchés, mais ils s'avèrent largement insuffisants voire parfois inefficients.

Enfin, les réponses à apporter doivent être adaptées à la diversité des territoires. Diversité qui constitue une richesse ! Les partenariats inter-régionaux doivent être privilégiés, des rééquilibrages entre provinces doivent être opérés, le multilinguisme, plus généralement leurs cultures doivent être respectées ... Les recommandations de l'avis vont dans ce sens. Le groupe des professions libérales l'a voté.